

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **6 juillet 2021**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-07-127

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2021
- 4 - RÉGLEMENTATION
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juin 2021
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de juillet 2021

- 5.3 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère au siège 3
- 5.4 - Offre de services professionnels en droit municipal pour 2021-2022 - Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'amélioration en voirie locale - Programme PAVL-PPA-CE
 - 6.2 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'entretien des routes locales - Programme PAVL-ERL
 - 6.3 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux - Programme PRABAM
 - 6.4 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Annonce d'une aide financière pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement et développement du secteur du Parc - Programme FRR-volet 4
 - 6.5 - Dépôt d'une lettre de la MRC de L'Islet - Retour aux municipalités d'une partie des fonds non affectés de la MRC
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 8.2 - Demande d'appui - Semaine de la sécurité ferroviaire du 20 au 26 septembre 2021
 - 8.3 - Rectification de la liste des membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
 - 12.2 - Planification des travaux été 2021 au domaine de la Seigneurie des Aulnaies
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 807, route de la Seigneurie
 - 13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 562, route de la Seigneurie
 - 13.4 - Demande de dérogation mineure - lot 4 481 050, chemin des Berges
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-07-128

3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2021, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue

de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-07-129

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juin 2021

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de juin 2021 pour un montant de 51 113,07 \$.

Adopté à l'unanimité.

2021-07-130

5.2 - Approbation des comptes du mois de juillet 2021

Il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juillet 2021 pour un montant de 163 903,18 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère au siège 3

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), le membre du Conseil municipal ayant été élu le 3 juin 2018 au siège no. 3 dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période 2021-2022. Quant au siège no. 1, il est présentement vacant puisque le membre y ayant été élu le 3 juin 2018 a démissionné en mars 2021.

2021-07-131

5.4 - Offre de services professionnels en droit municipal pour 2021-2022 - Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. offre à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies de renouveler son service de première ligne en droit municipal pour l'année 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de renouveler l'abonnement de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies aux services professionnels en droit municipal offerts par le cabinet d'avocats Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. pour le montant forfaitaire de 1 000 \$ pour l'année 2021-2022, montant correspondant au forfait dit «Classique».

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'amélioration en voirie locale - Programme PAVL-PPA-CE

Le ministère des Transports informe la Municipalité qu'à la suite d'une recommandation positive de la députée de Côte-du-Sud, une aide financière au montant de 20 000 \$ lui est accordée pour des travaux d'amélioration en voirie locale, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration* (PAVL-PPA-CE) pour la circonscription électorale de Côte-du-Sud - 7 juin 2021.

6.2 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'entretien des routes locales - Programme PAVL-ERL

Le ministère des Transports informe la Municipalité qu'il lui accorde une aide financière au montant maximale de 44 132 \$ pour l'entretien de ses routes locales en 2021, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales* (PAVL-ERL) - 21 juin 2021.

6.3 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux - Programme PRABAM

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité de la mise en place, dans le cadre du *Plan d'action pour le secteur de la construction* présenté par le gouvernement en mars dernier, d'un programme destiné aux municipalités de 5 000 habitants et moins afin de leur permettre de réaliser rapidement des travaux d'amélioration pour leurs bâtiments municipaux. En vertu de ce programme, le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM), la lettre confirme que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pourra bénéficier d'un montant de 75 000 \$ pour la réalisation de travaux admissibles à ses infrastructures, à la condition que ces travaux soient réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023 - 21 juin 2021.

6.4 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Annonce d'une aide financière pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement et développement du secteur du Parc - Programme FRR-volet 4

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité qu'il contribuera financièrement au projet « Revitalisation au coeur du village de Saint-Roch-des-Aulnaies » pour un montant maximum de 25 000 \$ dans le cadre de la portion *Aide à des projets locaux de vitalisation* du programme intitulé *Fonds régions et ruralité - volet 4* (FRR) . Le projet en question consiste à faire réaliser une étude et un plan directeur d'aménagement et développement pour la vitalisation de tout le secteur géographique du parc municipal et de la rue du Parc - 28 juin 2021.

6.5 - Dépôt d'une lettre de la MRC de L'Islet - Retour aux municipalités d'une partie des fonds non affectés de la MRC

La Municipalité régionale de comté de l'Islet (MRC) informe la Municipalité de la décision prise par le Conseil des maires le 14 juin 2021 de retourner une partie des fonds non affectés de la MRC aux municipalités. Pour Saint-Roch-des-Aulnaies, ce retour représente un montant de 3 000 \$ pouvant être utilisé sans conditions. On mentionne que cette mesure exceptionnelle n'est pas prévue pour être récurrente. On mentionne également que le montant envoyé correspond à la part accordée à la Municipalité moins la somme due par celle-ci à la MRC - 28 juin 2021.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard partage quelques informations au sujet d'une activité qui s'est déroulé le 25 juin dernier et pour laquelle la Municipalité a offert un soutien logistique : la présentation par madame Gisèle Lebrun des *Jardins de Gisèle* d'un

hybride d'iris créé en l'honneur de monsieur l'honorable Roméo A. Dallaire, lieutenant-général à la retraite et illustre citoyen de Saint-Roch-des-Aulnaies depuis quelques années, à l'occasion de son 75^e anniversaire de naissance. Les conseillers Diane Renaud et Gérald Bérard y ont représenté la Municipalité. Un communiqué de presse a été envoyé et la nouvelle devrait donc paraître dans les médias régionaux très prochainement.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2021-07-132

8.2 - Demande d'appui - Semaine de la sécurité ferroviaire du 20 au 26 septembre 2021

ATTENDU QUE la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens:

ATTENDU QU'*Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'*Opération Gareautrain* demande au Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera cette année du 20 au 26 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

2021-07-133

8.3 - Rectification de la liste des membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)

ATTENDU la résolution no. 2021-05-94 du 4 mai 2021 par laquelle la Municipalité a procédé à la constitution de son *Organisation municipale de la sécurité civile* (OMSC) afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants, conformément aux mesures et dispositions contenues dans le *Plan de sécurité civile* de Saint-Roch-des-Aulnaies adopté le 5 novembre 2019;

ATTENDU QUE cette même résolution no. 2021-05-94 désignait également les personnes membres de l'OMSC, ainsi que les fonctions qu'elles y occupent;

ATTENDU QU'après vérification, cette énumération des membres et des fonctions s'est avérée contenir quelques erreurs en ce qui a trait à l'assignation de certaines fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de modifier la résolution no. 2021-05-94 du 4 mai 2021 en remplaçant le second alinéa de celle-ci, énumérant les membres et leurs

fonctions au sein de l'*Organisation municipale de la sécurité civile* (OMSC), par la nouvelle énumération ci-après :

- le(a) Directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la Municipalité en qualité de : Coordonnateur municipal de la sécurité civile et Responsable de la mission *Administration générale*;
- le(a) Secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e) de la Municipalité en qualité de : Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut et Responsable substitut de la mission *Administration générale*;
- le(a) Directeur(trice) du Service de sécurité incendie de la ville de La Pocatière en qualité de : Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*;
- le(a) Directeur(trice) adjoint(e) du Service de sécurité incendie de la ville de La Pocatière en qualité de : Responsable substitut de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*;
- le(a) Conseiller(ère) aux communications et au développement touristique (ressource en entraide de la ville de La Pocatière) en qualité de : Responsable de la mission *Communications*;
- le(a) Secrétaire aux ressources humaines et aux communications (ressource en entraide de la ville de La Pocatière) en qualité de : Responsable substitut de la mission *Communications* ;
- le(a) Responsable des travaux publics de la Municipalité en qualité de : Responsable de la mission *Services techniques*;
- le(a) plus ancien(ne) employé(e) sous l'autorité du(de la) Responsable des travaux publics de la Municipalité en qualité de : Responsable substitut de la mission *Services techniques*;
- le(a) Secrétaire aux Services récréatifs, culturels et communautaires (ressource en entraide de la ville de La Pocatière) en qualité de : Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées*;
- le(a) directeur(trice) des Services récréatifs, culturels et communautaires (ressource en entraide de la ville de La Pocatière) en qualité de : Responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrées*;

Adopté à l'unanimité.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Messieurs Gervais Pelletier et André Simard communiquent un certain nombre d'information au sujet des suivis en cours concernant les travaux de réfections majeurs du secteur ouest du 2^e rang effectués en mai dans le cadre du programme RIRL. On explique qu'une réunion de chantier s'est déroulée sur le terrain le 29 juin dernier, réunissant pour la Municipalité le maire, le directeur général et le responsable des travaux publics, l'ingénieure du *Service d'ingénierie de la FQM*, ainsi que les représentants de la compagnie BML-Sintra et du laboratoire indépendant chargé des tests de conformité. La compagnie BML-Sintra a reconnu la non-conformité des travaux d'une première section correspondant à l'asphaltage réalisé la première journée (de la route Joachim jusqu'à la hauteur, environ, du 1306, 2^e rang) et déposera une proposition de mesure corrective à la Municipalité au cours des prochaines semaines (resurfacement de la section non-conforme en termes de compaction).

10 - EMBALLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

Monsieur André Simard explique qu'avec les nouvelles consignes des autorités de la Santé publique, et pour des raisons de commodité en ce tout début de saison estivale, il est désormais possible de réouvrir les toilettes de la salle des Contrebandiers pour les usagers du parc municipal, ainsi que de réinstaller la toilette chimique à la pointe du havre du Quai.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay explique qu'il s'est donné le défi de remettre à l'ordre du jour, au cours des prochains mois, la formation d'un *Comité des Loisirs* pour Saint-Roch-des-Aulnaies.

Monsieur Gérald Bérard fait brièvement rapport d'une réunion à laquelle il a participé hier, le 5 juillet, dans le cadre du lancement de la démarche conjointe et coordonnée par la MRC de L'Islet de mise à jour des plans d'actions MADA de plusieurs municipalités du territoire et à laquelle participe Saint-Roch-des-Aulnaies. À cette occasion, les participants ont pu faire la connaissance de la chargée de projet qui coordonnera l'opération et prendre connaissance de l'échéancier de travaux jusqu'à l'automne 2022. Une première rencontre de travail du Comité local de pilotage MADA sera d'ailleurs organisée la semaine prochaine.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Diane Renaud partage quelques informations au sujet de la conférence de presse tenue le 30 juin dernier pour présenter la nouvelle *Politique de la culture et du patrimoine* (et qui a donné lieu à deux bons articles dans les hebdomadaires régionaux de Montmagny et de La Pocatière), de l'inauguration du *Marqueur Famille* de l'organisme Fil Rouge pour les ancêtres Pelletier/Langlois devant la Ferme Réal Pelletier et fils qui se déroulera demain après-midi (7 juillet 2021), et de la création d'un *Centre de documentation aulnois* à la Bibliothèque des Aulnaies qui permettra de consigner et regrouper livres, brochures, périodiques thématiques, ou encore romans historiques, etc., concernant notre localité (le projet sera présenté plus en détail dans le prochain bulletin *Le Jaseur*).

12.2 - Planification des travaux été 2021 au domaine de la Seigneurie des Aulnaies

Un document faisant état de la planification des travaux de maintenance et entretien à être effectués à l'été 2021 au domaine de la Seigneurie, et confiés à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies, est déposé. Ce document, élaboré conjointement par les directions générales de la Municipalité et de la Corporation touristique, énumère les travaux en question, en précise les attentes et les détails, et en évalue les coûts en main-d'oeuvre et en matériaux. Le montant total de tous les travaux demandés, avant frais d'administration et avant taxes, s'élève à 20 375 \$. On rappelle cependant que le paiement de ces travaux est effectué sur présentation de pièces justificatives et d'un rapport final.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard fait brièvement rapport de la dernière réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est déroulée le 23 juin dernier, et partage quelques informations au sujet des dossiers examinés.

2021-07-134

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 807, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction au 807, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'une serre de 10' x 16' en cour arrière de la résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration*

architecturale (PIIA) pour le secteur de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 807, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 23 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de construction au 807, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-07-135

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 562, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction au 562, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise l'implantation d'un bâtiment secondaire, de type remise, construit avec un bâtiment pièces sur pièces ancien, sur une dalle de béton;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de la Seigneurie* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 562, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 23 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de construction au 562, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-07-136

13.4 - Demande de dérogation mineure - lot 4 481 050, chemin des Berges

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité afin de permettre la construction d'un bâtiment de 22' x 20' sur le lot 4 481 050, à l'extrémité est du chemin des Berges, et qui, en raison de la proximité d'un milieu humide, devrait empiéter d'environ 10 m dans la marge avant minimale de 15 m prévue par l'article 3.14 du *Règlement de zonage* (315-2016) de la Municipalité, et donc se situer à environ 5 m de l'emprise du chemin;

ATTENDU QUE le projet, ainsi que le bâtiment en question, ont toujours été présentés comme devant être et servir de pavillon d'accueil et d'information touristique pour les cyclistes et autres utilisateurs de la *Véloroute*, et ce dès le dépôt de la demande de dérogation elle-même;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier, notamment le plan d'implantation produit par un arpenteur et attestant du caractère constructible du terrain requis pour le bâtiment en question, et que celui-ci recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure concernant le projet de construction sur le lot 4 481 050, à l'extrémité est du chemin des Berges, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 23 juin 2021;

ATTENDU QUE la consultation publique écrite, prévue dans le cadre du processus de demande de dérogation mineure et conformément aux directives

des autorités de la Santé publique en raison de la pandémie, a été annoncée par avis public le 10 mai 2021 et tenue entre cette date et le 1er juin 2021 à 15 h 00, et que la Municipalité n'a reçu aucune communication et aucun commentaire dans le cadre de celle-ci;

ATTENDU QUE le promoteur du projet s'est placé en situation d'infraction à plusieurs reprises à partir du début du mois de mai ainsi qu'en juin, en entreprenant des travaux de terrassement sur le site avant l'obtention du permis de construction demandé, en procédant à l'installation d'une enseigne sans avoir déposé de demande du permis susceptible de le lui permettre, en procédant à nouveau à l'installation d'enseignes malgré les avertissements communiqués à celui-ci par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QU'à partir de la mi-juin, le promoteur s'est placé en situation d'infraction supplémentaire en s'installant sur le site les fins de semaine pour y exercer une activité commerciale de location de vélo, activité non autorisée dans cette zone (E10) qui, en vertu du *Règlement de zonage* (315-2016), correspond à une zone de conservation et où aucune activité commerciale n'est permise;

ATTENDU QUE l'intervention de l'inspecteur municipal auprès du promoteur a été rendue nécessaire à plusieurs reprises pour faire interrompre des travaux et activités non autorisés, et que toutes les informations lui ont été communiquées au sujet des activités de nature commerciale qu'il ne pouvait pas et qu'il ne pourrait pas exercer ultérieurement sur ce terrain, même dans le cas où la dérogation mineure et le permis de construction demandés lui étaient accordés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de dérogation mineure demandée pour la construction d'un bâtiment de 22' x 20' sur le lot 4 481 050, à l'extrémité est du chemin des Berges, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ET D'inviter le promoteur à faire la démonstration auprès de la Municipalité que le projet associé au pavillon d'accueil et d'information touristique proposé initialement pourrait se concrétiser en respectant toutes les dispositions du *Règlement de zonage* (315-2016) et principalement celles qui interdisent toute activité commerciale dans la zone de conservation où il serait situé (E10), moyennant quoi le Conseil municipal pourrait reconsidérer la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne prend la parole et exprime sa profonde déception concernant la décision négative prise par le Conseil municipal dans le dossier de la demande de dérogation sur le chemin des Berges traité dans les minutes précédentes. Les membres du Conseil municipal répondent ensuite à une série de questions posées par un autre membre du public et concernant, dans l'ordre : les projets déposés par lui et par d'autres citoyens l'hiver dernier dans le cadre du programme *Budget participatif citoyen* et les raisons pour lesquelles les dits projets n'ont pas été retenus, ainsi que les suivis qui ont été effectués dans le cadre d'une proposition de plantation et de reboisement déposée par un groupe de personne émanant du *Comité embellissement et environnement* et les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de donner suites à la proposition en question.

15 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2021-07-137

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.